

# Plan de prévention et d'intervention des entreprises extérieures

Date de dernière mise à jour 31 mars 2021

## Durée et organisation

Durée 1 jour

### Lieu | Date

Au moins une session de formation est proposée chaque année, sur au moins l'un de nos sites en Bretagne : Brest, Bruz/Rennes, Lorient, Plérin/Saint-Brieuc, Quimper, Redon, Vitré.

## Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- Répondre à une exigence légale : articles R.4511-1 à R.4514-10 du code du travail
- Prévoir la sécurité sur les chantiers réalisés au sein de l'entreprise par une ou des entreprises extérieures
- Mettre en place les procédures et les outils afin d'assurer la prévention des risques liés à l'interférence des activités.
- Intégrer les risques liés aux interventions des entreprises extérieures dans le Document Unique

## Programme

### La prévention dans l'entreprise

- Les obligations des employeurs - Code du travail
- Les enjeux pour l'entreprise et les salariés
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (DUER)
- La co-activité et les risques interférents

### Admission

#### Public

- Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi, ...

#### Pré-requis d'entrée en formation

Maîtriser les savoirs fondamentaux.

#### Modalités et délais d'accès

##### Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

##### Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédant le démarrage de la formation.

##### Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

##### Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre)

### Coût

330 € HT

### Modalités et moyens pédagogiques

#### Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

## Préparer l'intervention des entreprises extérieures

- Définitions des termes utilisés
- Le cadre d'application du Plan de Prévention
- La coordination de la prévention entre entreprise d'accueil et entreprise utilisatrice
- Rôle des CHSCT ou DP, des médecins du travail, de l'inspecteur du travail...
- Liste des travaux dangereux (décret du 19 mars 1993)
- Dispositions s'appliquant aux Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) ISO 140001

## Les différentes étapes préalables à l'opération

- L'appel d'offres et la commande
- Réunions et visites préalables
- Le Plan de prévention
- Le protocole de sécurité
- Opérations de chargements et déchargements
- L'information et la formation des salariés
- Le suivi des interventions

## Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

## Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

## Modalités d'évaluation et d'examen

- QCM
- ÉTUDES DE CAS

## Validation

Remise d'une attestation de compétences

## Contacts

Contactez votre conseiller·ère inter :

- DPT 22-29 | Nadia LE CHANU | 02 96 58 69 86
- DPT 35-56 | Corinne PRIGENT | 02 96 58 07 27
- Vitré | Katia CANTIN | 02 99 74 11 89